Élection des membres des chambres d'agriculture

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2019

Demande d'inscription sur la liste électorale des groupements professionnels agricoles

à adresser <u>ayant le 1^{er} octobre 2018</u> à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris Bureau des élections – 5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15

	ioni et prenonis)			
	roupement professionnel			
lont le siège est é	établi			
ollicite l'inscripti	ion de cet organisme sur	la liste des groupemen	S ⁽²⁾ :	
ppelés à prendre	part, en janvier 2019, à	l'élection des membres	de la chambre d'agriculture de	e ⁽³⁾ :
		The state of the state of		100
'indique, ci-après êche maritime :		vus par les articles R. 5	11-10 et R. 511-26 du code n	ıral et de la
Date de fondation	on du groupement (date o	de dépôt des statuts)		
			artement ⁽⁴⁾ :	mon.
Nombre d'adhér		nillet 2018, dans le dép	artement (4):	
Nombre d'adhér	rents individuels au 1er ju upements affiliés dans le	département (5)	artement (4):	
Nombre d'adhér	rents individuels au 1er ju	département (5)	artement (4):	Signature
Nombre d'adhér Nombre de grou Personnes appel	rents individuels au 1 ^{er} ju upements affiliés dans le lées à voter au nom du gr	département (5) :	artement ⁽⁴⁾ :	
Nombre d'adhér Nombre de grou Personnes appel	rents individuels au 1 ^{er} ju upements affiliés dans le lées à voter au nom du gr	département (5) :	artement ⁽⁴⁾ :	
Nombre d'adhér Nombre de grou Personnes appel	rents individuels au 1 ^{er} ju upements affiliés dans le lées à voter au nom du gr	département (5) :	artement ⁽⁴⁾ :	
Nombre d'adhér Nombre de grou Personnes appel	rents individuels au 1 ^{er} ju upements affiliés dans le lées à voter au nom du gr	département (5) :	artement ⁽⁴⁾ :	
Nombre d'adhér Nombre de grou Personnes appel	rents individuels au 1 ^{er} ju upements affiliés dans le lées à voter au nom du gr	département (5) :	artement ⁽⁴⁾ :	
Nombre d'adhér Nombre de grou Personnes appel	rents individuels au 1 ^{er} ju upements affiliés dans le lées à voter au nom du gr	département (5) :	artement ⁽⁴⁾ :	

ayant désigné les électeurs appelés à voter au nom du groupement (7).